COMMUNE DE CARO
Département du Morbihan

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260310-202615-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MARS 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le dix mars deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 10

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Marie-Annick DUBOIS, Myriam DAVALO-MALINGE et Messieurs Eric BOUTANT, Jacques BONNO et Bertrand COUËDIC

Absents excusés : Madame Huguette COLINEAUX et Monsieur Jean-François DAVALO

Pouvoir : De Madame Huguette COLINEAUX à Madame Monique RIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand COUËDIC

N°2026-15 – Affectation du résultat 2025 – Commune

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 et fait apparaitre :

Reports :
Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieur : -274 276.91 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieur : 509 003.72 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 441 110.13 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 81 871.67 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 420 000.00 €
En recettes pour un montant de : 400 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260310-202615-DE

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 590 875.39 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

Le secrétaire de séance,

Bertrand COUËDIC